

AMIANTE, FAUT QUE ÇA BOUGE !

L'intersyndicale a quitté le CHSCT le 26 janvier 2017, l'administration refusant d'avancer sur le dossier Tripode. Alors que la santé des agent-es a été exposée à un risque, l'État employeur ne veut toujours pas prendre toutes ses responsabilités.

Par ailleurs, les ancien-nes du Trésor Tripode actuellement en poste à Lotz-Cossé refusent de réintégrer le bâtiment Graslin de Cambronne, bâtiment où la présence d'amiante à tous les étages vient d'être à nouveau confirmée. Ils-Elles ont signé collectivement une motion pour refuser, en accord avec les représentant-es des personnels, d'être installé-es dans le bâtiment amianté de Graslin de la Cité Cambronne à Nantes tant que :

- les travaux ne sont pas achevés ;
- nous n'aurons pas la garantie écrite qu'il n'y a plus aucun danger d'exposition à l'amiante, notamment par la communication du Dossier Technique Amiante (DTA) à jour, exhaustif et lisible ;
- le CHSCT44 n'aura pas rendu un avis favorable à ce transfert.

L'intersyndicale du Tripode appelle à la mobilisation la plus large le lundi 27 février

Nous y reviendrons dans un prochain numéro.



AMIANTE : DES RÉSULTATS INQUIÉTANTS

Un premier examen rapide de notre part des résultats des prélèvements effectués à compter du 22 novembre 2016 sur l'ensemble du bâtiment Graslin (moins le 3^{ème} étage en travaux) nous pose énormément de questions.

Sur 200 prélèvements effectués de manière aléatoire sur l'ensemble du bâtiment, 30 sont positifs, soit 15 %. De fait, il y a présence d'amiante à tous les niveaux du

bâtiment. Les prélèvements ont principalement été faits dans les plafonds et les murs, à raison d'un seul prélèvement par bureau en général.

Le diagnostiqueur n'a pas rempli la rubrique « état de conservation des matériaux » ce qui interroge sur la finalité et l'utilité de l'opération. Sans état de conservation, il n'est pas possible de faire des préconisations.

Est-ce que le cahier des charges soumis à l'entreprise a été fait sérieusement ou bien la DG n'avait-elle dès le départ aucunement l'intention d'engager des mesures correctives ? Nous sommes en tout cas bien loin de nos exigences d'avoir une connaissance approfondie de la situation du bâtiment au regard de l'amiante.

Face à cela, nous demandons dans un premier temps à l'ensemble des occupant-es du bâtiment de redoubler de vigilance : pas de trous dans les murs, aucun travaux ne doit se faire hors encadrement strict, signaler toute dégradation des murs, cloisons, plafond...

PÉAGE GAGNANT

Sur les trois dernières années, les cinq principales sociétés d'autoroutes se sont partagées environ 41,5 M d'euros au titre du CICE. Dans le même temps, ce sont près de 1.340 emplois qui ont été supprimés. La fédération CGT des transports dénonce le fait que « les usagers-clients-citoyens-contribuables passent trois fois à la caisse par : leurs impôts pour le CICE, l'augmentation des tarifs et leurs impôts pour le chômage. »

SERVICES PUBLICS PAYANTS

Après l'appel payant pour la plate-forme téléphonique de la DGFIP, appeler la préfecture de police de Paris va devenir payant ! Nous nous sentons de moins en moins seuls, mais faire payer l'accès au service public pour lequel le-la citoyen-ne et usager-e a déjà payé par l'impôt est un scandale. Frédéric Guillo, secrétaire général CGT de la préfecture de police, est du même avis. « Nous sommes totalement opposés au principe d'une surtaxe pour un service public », note-t-il en redoutant déjà des coups de fil « difficiles » pour les agent-es administratif-ves de la PP qui officieront dans le futur standard « payant ».

La liste des appels payants dans les services publics ne cesse de s'allonger. C'est notamment le cas de la Caisse d'Allocation Familiale de Paris (qui facture 0,06€/min l'appel à son standard), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (0,06€/min pour l'appel au 36.46.) ou encore de la mairie de Paris joignable au 39.75. moyennant une surtaxe de 0,05€/min. Ne nous arrêtons pas sur ce beau chemin du progrès, facturons aussi les appels internes !

